

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Août 1883.

NOS DIFFICULTÉS

AVEC L'ANGLETERRE.

On pouvait croire l'affaire de Tamatave terminée, après les déclarations de M. Gladstone reconnaissant que la conduite de l'amiral Pierre avait été parfaitement correcte.

Mais les Anglais sont tenaces. Ils nous ont marqué de la malveillance; il faut absolument qu'ils aient raison.

Ne pouvant plus nous accuser de la mort de leur consul Pakenham qui est décédé non point parce que l'amiral Pierre lui avait signifié d'avoir à quitter la ville, mais parce qu'il agonisait depuis plusieurs jours, — ils se rabattent sur l'affaire du prédicant Schaw que l'amiral français a dû faire arrêter.

Lundi, il a été question de cet incident à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes: le Parlement britannique tout entier veut à toute force trouver des torts à la France.

Interpellé par lord Salisbury, lord Granville a répondu qu'il avait demandé à M. Waddington, notre ambassadeur: 1° quelles étaient les accusations formulées contre le missionnaire Schaw; 2° si M. Schaw avait connaissance de ces accusations; 3° quel sera le tribunal devant lequel on le traduira; 4° si M. Schaw aura pleine facilité de préparer sa défense.

M. Waddington aurait répondu que son gouvernement l'avait informé que lorsque le consul français de Zanzibar quitta Tamatave, le cas de M. Schaw était encore l'objet d'une information.

M. Schaw est accusé d'intelligence avec l'ennemi et d'hostilité à l'égard des soldats français. Le gouvernement ne connaît pas encore le résultat de l'enquête. M. Schaw n'est pas en prison, mais à bord d'un vaisseau français sur lequel le consul l'a vu se promener. Le gouvernement français a

ajouté que M. Schaw avait dû être informé des accusations qui le concernent. Suivant les prescriptions du Code naval, M. Schaw sera traduit devant un conseil de guerre; mais il pourra se pourvoir en appel devant une cour de révision. Il n'y a aucune raison de supposer qu'il n'ait alors toutes les facilités de préparer sa défense.

M. Waddington aurait ajouté que l'amiral Pierre avait envoyé une réponse courtoise à la lettre du gouverneur de l'île Maurice.

Il va sans dire que nous rapportons la réponse de M. Waddington d'après les déclarations de lord Granville. Mais en la prenant telle quelle, il nous semble qu'elle est suffisante pour expliquer l'arrestation du missionnaire de la Société biblique.

Du moment que nous sommes en guerre avec les Howas, nous avons parfaitement le droit d'arrêter tout étranger qui est de connivence avec l'ennemi et qui se permet des actes d'hostilité contre nous.

Lord Granville doit bien se rappeler que, pendant la guerre de 1870, les Prussiens ne se sont pas gênés pour arrêter et expulser certains reporters anglais et autres quand ils ont soupçonné leurs allées et venues entre les deux armées. Nous n'avons pas ouï dire qu'à ce moment l'Angleterre ait soulevé la moindre réclamation. Elle savait parfaitement de quelle manière M. de Bismark l'aurait accueillie.

D'après nos informations particulières, nous pouvons même ajouter quelques griefs que lord Granville a passés sous silence, à la charge de l'honorable Schaw.

Celui-ci, qui se croyait tout permis comme prédicant anglais, prêtait sa maison aux espions malgaches et les renseignait lui-même sur la situation des Français. N'est-ce pas là ce que le droit des gens qualifie d'espionnage ou de complicité d'espionnage?

Au lieu de se plaindre de l'amiral Pierre, les Anglais devraient le remercier de son indulgence, car, en bonne justice, il avait parfaitement le droit de faire fusiller le susdit Schaw.

Est-ce que, pendant leur guerre avec les Cipayes, les Anglais auraient hésité à arrêter un étranger qui eût prêté sa maison et ses bons offices aux espions ennemis?

Quand ils ont, l'an dernier, bombardé Alexandrie, est-ce qu'ils auraient admis qu'un commandant français se mit en travers de leurs opérations, comme le fait l'abas, contre nous, le commodore Johnstone? Et pourtant leur attaque contre Alexandrie était beaucoup moins fondée en droit que notre guerre contre les Howas.

Si les prédicants de la Société biblique veulent jouir des privilèges des neutres, ils doivent avant tout se conduire comme des neutres, c'est-à-dire respecter les droits des belligérants et s'abstenir de tout acte qui constitue une ingérence pour l'un ou pour l'autre parti.

C'est ce que n'a pas fait le missionnaire Schaw, qui non-seulement espionnait au profit de l'ennemi, mais qui, depuis un an, était le conseiller du gouvernement malgache, qui l'a poussé à envahir les territoires placés sous notre protection, et qui a encouragé les Howas dans leur résistance.

Il fut un temps où les Anglais pendaient aux vergues de leurs navires des gens qui étaient moins coupables. Si l'amiral Pierre eût voulu imiter leurs procédés, il eût trouvé, dans l'histoire de la Grande-Bretagne, assez d'exemples pour justifier l'exécution sommaire de M. Schaw.

Il s'est borné à l'arrêter et un conseil de guerre décidera sur son cas. Nous trouvons qu'il a procédé très-régulièrement et même avec indulgence, et le Foreign-Office ne peut réclamer sans manifester une hostilité malveillante.

La corde est donc assez tendue avec l'Angleterre à l'occasion de Madagascar et du Tonkin, et il existe dans les régions officielles un désarroi complet.

M. Waddington avait assuré que la France évacuerait Tamatave aussitôt que le gouvernement hova aurait réglé la question de l'indemnité de guerre; et voilà que cette assurance a été au contraire suivie de l'annexion du territoire de Majunga.

En France, nous ne savons rien des décisions du gouvernement. M. Challemel-Lacour semble parler d'une façon et agir d'une autre.

Mais quoi qu'il arrive, n'est-ce pas la France, n'est-ce pas le Parlement qui devrait être informé tout d'abord des complications qui surviennent?

Et n'est-il pas exorbitant que nous apprenions par les dépêches de Londres que notre ambassadeur a fait une déclaration publique qui engage la politique de la France? Recevant le comité de la société française à Londres, M. Waddington s'est exprimé en ces termes:

« Nous n'avons pas abdiqué l'héritage de nos pères, et c'est pour le faire comprendre à l'Angleterre que je suis venu ici. Je crois et j'espère que nous éviterons le terrible fléau de la guerre. Nous sommes très-pacifiques, mais nous ne devons admettre que la paix avec honneur. »

Certes, ces paroles sont fières et même patriotiques; mais elles contiennent une menace vis-à-vis de l'Angleterre, et il nous semble qu'un ambassadeur, quelle que soit la mission qu'on lui ait confiée, a le devoir d'être plus circonspect.

L'Angleterre a le droit de demander des explications.

Or, étant donnée la situation, ou bien c'est M. Waddington, c'est-à-dire notre ambassadeur désavoué, ou bien c'est la guerre.

Il est évident que, si M. Waddington n'est pas rappelé, c'est que le gouvernement va convoquer les Chambres à bref délai.

Chronique générale.

Il est à remarquer que depuis le scrutin des élections départementales, les nouvelles officieuses sur le Tonkin deviennent plus fréquentes et plus explicites. Le mot de guerre, dit-on, résonne mal aux oreilles du cabinet Ferry. On se rappelle que la fameuse excursion contre les légendaires

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M^{lle} Bridot

La prairie en question était un vaste plateau presque entièrement entouré de grands arbres, en forme d'arc gigantesque. Le côté découvert figurait la corde. Il dominait tout un océan de verdure qui, descendant jusqu'à la mer, semblait, comme elle, se mouvoir et développer ses ondes dans une perspective argentée par la lune. Ça et là, dans les lointains bleuâtres, des coteaux taillés en amphithéâtre, quelques rideaux de peupliers que balançait le vent, le miroir d'une eau dormante, une ferme, un clocher, mille accidents, comme choisis à dessein pour faire de ce point de vue le plus merveilleux panorama qui se puisse imaginer.

— Sublime! s'écria Jacquemart. Oh! Corot! oh! Daubigny! où êtes-vous? Merci, madame la Lune! merci, Phœbé! merci, Diane, qui dévoilez pour nous cet Eden nocturne! Oh! je gage que parfois, sur un de vos propres rayons, vous descendez dans ce hodge, cherchant à réveiller quelque Eudymion normand! Mais assez de lyrisme et de mythologie. Je commence à me reconnaître. N'est-ce pas quelque

part ici que se trouve ce cottage abandonné que l'on nomme le Chalet?

— Précisément; c'est à quelques pas sur notre droite.

— J'y suis, et reprends mon rôle de guide. Aie confiance en mes instincts de trappeur. Nous n'avons plus qu'à descendre tout droit sur l'Arkansas, c'est-à-dire la Seine. Suis-moi, viens, Uncas.

Mais Raymond se mettait en marche d'un tout autre côté.

— Où vas-tu donc? lui demanda son ami; quel est ce chemin?

— Celui de Bussières, répondit Raymond avec une souriante mélancolie.

— Ah! s'écria Jacquemart, rappelle-toi que tu as promis à ta mère...

— Oui... je me souviens; mais, à plus de minuit, personne ne me verra, je ne serai rencontré par personne... Je ne sais dans quelle disposition d'esprit je me trouve, mais c'est plus fort que moi. Rien qu'un instant, par cette belle nuit, je serais heureux de revoir...

— Raymond!

— Nous n'irons peut-être pas jusqu'au château... Un regard seulement sur les alentours... Oh! comme je les reconnais, comme je les revois avec bonheur... ces vieux arbres, ces témoins, ces amis de mon enfance!... Et tiens! vois plutôt... écoute... ne dirait-on pas qu'ils me reconnaissent

aussi?... que leurs branches s'inclinent comme pour me saluer au passage... qu'il passe dans leurs feuillades comme des voix qui me disent: Raymond! Raymond! sois le bienvenu parmi nous!

Jacquemart ne songeait plus à plaisanter la situation. Ce fut avec la sollicitude inquiète d'une sincère amitié que, s'efforçant d'arrêter de nouveau son compagnon, il lui dit:

— Prends garde, ami!... c'est là précisément ce que redoutait ta mère. Cette émotion, ces souvenirs, ces regrets...

— Non pas!... je ne regrette rien, je suis heureux...

— Alors pourquoi cette larme qui brille sur ta joue?

Raymond s'empressa de l'essuyer.

— Jacquemart, n'as-tu donc jamais pleuré de joie... en voyant les alentours de ton berceau, une pointe de clocher, un toit qui fume à l'horizon?

— Jamais!... Je suis Parisien... les Parisiens n'ont pas de ces petites patries-là... On me l'a démoli, mon berceau!

— Moi, répondit Raymond, si le mien ne m'appartient plus, du moins en réalité, j'en reprends possession par le rêve. Il y a certaines races, vois-tu bien, qu'on ne dépouille jamais entièrement. Ces bois, ces prés, ces métairies, le château lui-même sont maintenant la propriété d'un autre; mais l'âme du passé, l'âme de ma famille revit

encore dans tout ce que je vois, dans tout ce que je touche, jusque dans cette âpre senteur qui me monte au cerveau, jusque dans cet air caressant qui se joue sur mon front. Il n'est peut-être plus une créature vivante, pas même un chien, qui m'aurait reconnu tantôt, qui fêterait demain mon retour; il est cent choses mortes qui m'accueillent cette nuit, se dressent devant moi, me font escorte, et pour qui je suis encore le châtelain, toujours le maître. Oh! ne te gêne pas pour rire à ton aise, Jacquemart; je ne te demande pas de comprendre...

— Mais si fait, pardieu! se rebiffa vertement l'artiste plébéien. Te figures-tu qu'il faille être gentilhomme pour avoir du cœur? Je ne suis qu'un ex-manant; mes ancêtres n'ont jamais eu d'autre patrimoine que leurs bras; ma pauvre mère dort dans la fosse commune... Mais toutes les fois que je vais lui rendre visite, au cimetière du Mont-Parnasse, dans un cyprés au-dessus de l'endroit, comme tout exprès pour moi, il y a un petit oiseau qui chante.

— Pardon, Jacquemart! dit Raymond en lui serrant la main.

Puis, quelques minutes plus tard:

— Tiens! voici l'avenue tapissée d'herbe où j'appris à monter à cheval sur mon petit poney qui s'appellait Trilby! Voici la garenne où je tirai mon premier coup de fusil... le tertre où je m'agréai le

Kroumirs, campagne du premier ministre Ferry, procéda d'une façon analogue.

Nous allons apprendre bientôt, sans nul doute, maintenant que les élections sont terminées, la prise de Hué, la conquête de l'Annam, et les feuilles officielles vont enregistrer avec enthousiasme les bulletins de victoire sur les Pavillons-Noirs!

La diplomatie républicaine est toujours prise en défaut. On annonce, en effet, qu'en raison des événements d'Espagne, notre ambassadeur à Madrid vient de recevoir l'ordre de regagner son poste. Le baron des Michels se trouvait donc en villégiature, dans les graves circonstances qui viennent de se produire dans la péninsule espagnole?

Chaque fois qu'il se produit à l'étranger un événement important, le ministère des affaires étrangères fait annoncer qu'il vient de donner à notre ambassadeur l'ordre de regagner son poste. Comme on doit être bien informé au palais du quai d'Orsay, avec un pareil système!

Un journal radical a bien raison d'appeler « la diplomatie Benoiton » celle du gouvernement républicain!

On commente beaucoup aujourd'hui dans les régions officielles la note parue dans le *Sicéle*, qu'on n'accusera pas d'être hostile à la République, et qui avoue hautement que la Chambre des députés a très-gravement compromis les finances et la situation extérieure de la France.

Voici ce que dit cette note :

« Nous avons trop sacrifié aux travaux publics ; nous avons dégrévé sans compter, sans nous demander si aux bonnes années ne pourraient pas succéder des années mauvaises, et cette imprévoyance nous a conduits du chemin de l'abondance au chemin du déficit.

En politique extérieure, nous n'avons guère été plus prévoyants! Nous avons perdu notre situation en Egypte par suite de nos querelles intestines ; toutes nos entreprises extérieures ont été menées sans franchise, sans suite, sans unité de plan, les gouvernements ne se sentant ni franchement combattus, ni franchement soutenus par l'opinion. »

Jaloux du succès de M. Méline, inventeur de l'ordre du *Mérite agricole*, M. Waldeck-Rousseau songe à reprendre un projet caressé par ses prédécesseurs.

Il s'agit d'un ordre du *Mérite civil*, distinction qui serait accordée aux commerçants, industriels, ingénieurs et fonctionnaires de l'administration.

Le ministre cherche un titre pour sa future création, et le décret sera présenté à M. Grévy avant la rentrée du Parlement.

M. Martin-Feuillée se trouverait bien embarrassé, nous dit-on, pour appliquer la loi judiciaire. Le *Journal des Débats* n'évalue pas à plus de cinquante ou soixante le chif-

fre des magistrats dont on pourrait justifier, sur des prétextes plus ou moins plausibles, la mise à la retraite. Par complaisance, il pousse ce chiffre jusqu'à cent. Mais M. Martin-Feuillée doit poursuivre ses recherches ; il faut qu'il trouve et qu'il immole six cent quatorze victimes, chiffre inscrit dans la loi. Il est aisé d'en comprendre le motif. Les gardes des sceaux de l'avenir, quand on attaquera la magistrature qu'on nous prépare en ce moment, ne manqueront pas de répondre : « Que voulez-vous ? nous n'avons pas les coudées franches ; le Sénat a restreint le nombre des éliminations ; ce n'est pas la faute de M. Martin-Feuillée, si l'épuration est incomplète ; avant de charger Hercule de la besogne que l'on sait, Augias n'a pas commencé par lui lier les bras. » Voilà ce qui se dira dans deux ou trois ans. Pour que cela se dise avec une apparence de logique, ne faut-il pas qu'au moins on ait usé le plus qu'on pouvait de la faculté donnée par la loi ? Tel est du moins le commentaire que nous donne le *Parlement* d'un récent article de la *Republique française*.

Ce pauvre M. Waldeck-Rousseau, notre jeune ministre de l'intérieur, n'a vraiment pas de chance.

En vertu du droit conféré au gouvernement par la loi de décembre 1849, M. Waldeck, le seul de nos ministres qui se trouve actuellement à Paris, avait cru pouvoir prendre un arrêté d'expulsion contre le sieur Boland.

Cet arrêté, absolument platonique, restera sans effet, tant qu'il n'aura pas été approuvé en conseil des ministres.

Or, les ministres étant actuellement pour la plupart retenus hors de Paris par la session des conseils généraux, leur prochaine réunion n'aura pas lieu d'ici quelque temps.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Dans l'empire allemand, on ne s'occupe que très-rarement, et généralement d'une manière passagère et superficielle, de la guerre incessante que la presse française de tous les partis fait au voisin allemand sous les formes les plus variées, pour les faits les plus divers, en faisant assaut de violence et d'inconvenance.

En raison de la froideur avec laquelle les Allemands envisagent la politique, leur susceptibilité nationale n'a été affectée jusqu'à présent que fort peu.

Ils ne comprennent que difficilement les passions qui cherchent leur expression dans une pareille tempête d'insultes et d'excitations dont aucun organe de la presse française n'a su, jusqu'à présent, se défendre, même pendant quelque temps, autant du moins que nous sommes en mesure de l'apprécier.

Toutefois, de loin en loin, il est peut-être opportun, ne fût-ce que par amour de la paix, de résumer l'impression que ces attaques, se renouvelant avec une violence

lourde croissante, sont susceptibles de produire.

« Cette impression, chez tous les observateurs de sangfroid, même en France s'il en existe encore dans ce pays, est que la France, par la violence extrême des apôtres de la revanche et vu l'écho qu'ils trouvent non-seulement parmi leurs propres compatriotes, mais encore parmi les agitateurs de l'Alsace-Lorraine qui partagent leur manière de voir, la France, disons-nous, apparaît comme le seul Etat qui menace constamment la paix de l'Europe.

En même temps qu'on reconnaît cela, on arrivera nécessairement à la conviction qu'un pareil état de choses ne saurait durer, sans compromettre gravement la paix qui est le but de tous les hommes politiques sérieux. Car plus le flot de passions grossit chez ceux qui ne se lassent pas de provoquer une agitation perfide dans des buts fort différents, plus il est difficile de prévoir si et combien de temps encore ces passions pourront être contenues dans les limites de la paix extérieure.

C'est ici le cas de citer le dicton populaire allemand : « A force de peindre le diable sur les murs, il finit par apparaître en personne. »

LE COMTE DE CHAMBORD.

Bulletin médical du 22 août, minuit.

« Le calme dont M. le comte de Chambord a joui pendant ces dernières heures permet d'espérer que les inquiétudes conçues pour cette nuit ne se réaliseront pas. — COMTE DE BLACAS. »

22 août, 8 heures matin.

« Grâce à la diminution notable des douleurs dans la région épigastrique, la nuit a été calme, l'auguste malade a dormi pendant plusieurs heures. La faiblesse est toujours très-grande, et l'état reste aussi sérieusement inquiétant qu'hier.

M. le comte de Chambord, après avoir reçu les derniers sacrements, a fait ses adieux à sa famille et à ses amis. »

22 août, 1 heure 40 soir.

« Le calme de la nuit dernière s'était prolongé pendant toute la matinée ; mais M. le comte de Chambord vient d'avoir une crise qu'on a cru être la dernière. Monseigneur est plus tranquille et le danger semble écarté pour le moment. — COMTE DE BLACAS. »

M. le professeur Vulpian, qui s'est déjà rendu à Frohsdorf dans le courant de juillet, a été mandé de nouveau auprès de M. le comte de Chambord, qui a conservé le meilleur souvenir de sa première visite : l'éminent docteur a répondu, avec le même empressement que la première fois, à l'invitation qui lui a été adressée ; revenu cette nuit à Paris, d'où il se trouvait momentanément éloigné, il a pris ce matin l'express de Vienne.

Puisse la présence du savant et dévoué professeur apporter quelque soulagement aux souffrances de l'auguste malade !

Les nouvelles qui nous arrivent de Frohsdorf sont de plus en plus inquiétantes. Elles nous invitent à adresser un suprême appel à la pitié de la France chrétienne.

Que de toutes parts les prières s'élèvent plus ardentes que jamais vers le ciel, pour demander à Dieu la guérison du Roi !

Le *Gaulois* publie deux dépêches datées du 21, dont nous extrayons ce qui suit :

20 août, 9 heures du soir.

« M^{me} la comtesse de Chambord et le docteur Mayer s'étaient placés d'un côté du chevet de Monseigneur, le duc de Parme et le comte de Bardi de l'autre, pour le soutenir en cas d'une défaillance, tandis que la grande-duchesse de Toscane, la duchesse Marguerite et la comtesse de Bardi, s'étaient agenouillées au pied du lit pour entendre les dernières paroles peut-être de celui dont les heures sont désormais comptées.

« Quelque violence qu'elles se fissent, elles n'ont pu retenir leurs sanglots. Alors Monseigneur, étendant les mains sur la tête de la grande duchesse de Toscane :

« — Ne pleurez pas ! a-t-il dit d'une voix à peine distincte. Ne pleurez pas !... Les desseins de Dieu sont impénétrables !... Mais je meurs avec la conscience d'avoir fait mon devoir de chrétien et mon devoir de roi... Ma mémoire sera chère à la France que j'ai tant aimée... Cela doit adoucir vos regrets !... »

« Puis il a montré du doigt le Ciel, ses paupières se sont fermées doucement, et sa tête est retombée sur l'oreiller. Sur un signe du docteur Mayer, tous les assistants sont sortis de la chambre. Monseigneur dormait.

« Son sommeil s'est prolongé jusqu'un peu plus tard que minuit. A ce moment, le malade s'est réveillé les yeux hagards, la gorge sifflante, étreignant de ses doigts crispés son estomac et sa poitrine, et prononçant dans son délire des paroles inarticulées. Ce délire était tout simplement le délire de la faim. C'est alors que le docteur Mayer, qui n'avait pas quitté le chevet de Monseigneur, et le docteur Drasche, qu'il avait mandé en toute hâte, ont essayé de lui faire prendre quelques aliments, et que, devant son refus formel, ils ont dû y renoncer. »

10 heures du soir.

« La crise violente que je vous ai télégraphiée ce matin ne s'est calmée que vers midi. Quand l'auguste malade a repris connaissance et qu'il a rouvert les yeux, il a vu, penché sur son visage, le visage bouleversé de M^{me} la comtesse de Chambord, que les médecins n'ont pu, un seul instant, arracher à sa douloureuse tâche.

« Monseigneur lui a souri tristement, comme s'il lui demandait pardon d'être la cause de tant d'angoisses.

« Puis, lui prenant la main :

« — Dieu est souverainement bon, a-t-il

jour du départ, afin d'adresser au toit paternel un dernier geste d'adieu... et là-bas, dans la haie, la brèche encore marquée par laquelle je prenais la clef des champs. Elle existe, elle se devine encore... on pourrait y passer... tiens, vois plutôt !... »

Tout en parlant ainsi, il avait écarté la charmillle, il avait franchi l'ouverture.

Son compagnon le suivit, mais en maugréant contre lui.

— Ah ben non : ça n'est plus de jeu. Tu avais promis à ta mère, tu m'avais promis à moi de ne pas venir jusqu'ici... de rester à distance... et nous voici maintenant dans le parc ! et tu continues d'avancer... Raymond ! mon ami !

Jacquemart avait beau dire, Raymond ne l'entendait plus. Enivré par la puissance des souvenirs, par le charme même du paysage, il allait toujours, droit et silencieux comme un somnambule en extase.

Il parcourut ainsi tout un côté du parc, s'engagea sous une sombre allée de tilleuls, atteignit une pièce d'eau, tourna vers un massif de saules et de frênes pleureurs, gravit une pente semée de roches, et tout à coup, avec les marques d'une émotion arrivant à son paroxysme, il atteignit un mamelon dominant la pelouse à l'autre extrémité de laquelle s'élevait le château.

C'était une assez vaste construction du temps de Louis XIII, aux assises alternées de pierres et de

briques, aux pavillons en saillie, aux balcons en fer forgé, aux grands toits aigus flanqués de hautes cheminées à chapiteaux.

Imposante déjà par elle-même, cette noble demeure était admirablement située, dans un délicieux vallon entre deux collines richement boisées. Ça et là accidentant de vastes prairies, des massifs d'arbustes, des arbres de haute futaie, de majestueuses charmillles, des étangs, des eaux jaillissantes et des cascades.

Par cette belle nuit d'été, sous un ciel resplendissant d'étoiles, aux tremblantes clartés de la lune, c'était un émouvant spectacle que ce seigneurial domaine, et pour celui-là surtout qui, s'en trouvant déshérité, n'y revenait qu'en proscrire.

Jacquemart le comprit. Une dernière fois, s'efforçant d'entraîner Raymond :

— Viens donc, lui dit-il ; c'est vraiment par trop beau, par trop regrettable. Tu dois souffrir, ami... ce doit être pour toi comme un crève-cœur !

Il n'était que trop vrai. Raymond ne pouvait se contenir davantage, et le sein palpitant, les mains convulsives, le visage ruisselant de larmes :

— Bussières ! s'écria-t-il, Bussières où je suis né, Bussières où s'est écoulée mon heureuse enfance... où je crois revoir à cette heure comme autant d'ombres se réveillant au bruit de mes pas, toutes les illusions, toutes les joies de ma jeunesse ! Là-bas, au-dessus de ce berceau de chèvrefeuille,

ma petite chambre où, bercé par la chanson du rossignol, je faisais de si doux rêves d'avenir... Ici la verte pelouse où je jouais enfant, tandis que ma mère, assise à l'ombre de ces platanes, quittait à chaque instant sa lecture pour me sourire ou m'embrasser ! Le perrou sur lequel, à chaque retour des vacances, elle me recevait dans ses bras, et plus loin, derrière elle, mon père !... Ah ! mon père, mon pauvre père ! c'est toi, c'est toi surtout que je voudrais revoir !

Et les sanglots lui coupant la voix, il se laissa tomber à genoux, tendant les bras à la chère ombre qu'il évoquait.

Tout à coup, une femme parut devant lui, Thérèse.

Rentrée depuis plus de deux heures, ne pouvant dormir, elle était descendue dans le parc. Attirée par le bruit des voix, elle avait tout entendu.

— Monsieur, balbutia-t-elle, gagnée par l'émotion, monsieur, mais qui donc êtes-vous ?

Déjà Raymond s'était relevé.

— Mademoiselle, répondit-il, veuillez m'excuser de m'être introduit ici... le passé m'y donnait quelques droits. Mais vous-même, comment vous y trouvez-vous au milieu de la nuit ?

— Rien de plus simple, monsieur, ce château m'appartient.

— A vous ! quel est donc votre nom ?

— Thérèse Bridot.

— Ah !
— Ce nom paraît vous émouvoir vivement... Ne direz-vous pas le vôtre ?

— Moi, répondit-il, je suis le comte Raymond de Bussières !

Et la saluant avec une douloureuse contrainte, il s'éloigna à grands pas.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 18 août 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Nouvelles historiques et géographiques.
Ischia, par P. Tilleroyes.
Les Autriches, par Henri Martin-Dairvaux.
Pillone, XII.
Les Heurtiers, par H. Barbisier.
La Chiromancie (suite et fin), par V. du Beld.
L'ancien Employé (nouvelle), par Elysée du Gard.

Chronique mondaine, par Jenny Lensia.
Petite correspondance.
Chronique générale de la semaine.
Courrier de la mode, par Jenny Lensia.
Esprit des morts et des vivants, par Atticus.
Sphinxiana, par Bramet. — *Bulletin financier*, par E. Briau. — *Chronique agricole*. — *Halles et Marchés*, par Marcel de Montbrien.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

murmuré, puisqu'il place un pareil dévouement à côté de mon lit de souffrance... Il faut que je le remercie et aussi que je lui demande des forces pour la suprême épreuve... que je sens venir. Mon aumônier est-il là ?

Le R. P. Boll était en prières dans la pièce voisine. Appelé par Madame, il s'est approché du lit de Monseigneur et a reçu une fois encore la confession de cette âme chrétienne. Et, après avoir prononcé les paroles du pardon, il a donné l'ordre à quelques serviteurs de disposer la chambre pour l'administration des derniers sacrements.

Tandis qu'on dressait, comme il y a quelques semaines, un petit autel entre les deux fenêtres, les parents, prévenus, s'agenouillaient comme la veille autour du lit de l'auguste malade. L'approche de Dieu semblait avoir rasséréiné et réconforté Monseigneur, une flamme inconnue brillait dans son regard, et c'est d'une voix claire, la voix des bons jours, que, la main étendue sur ces visages penchés pour dissimuler leurs larmes, il a dit :

— La bénédiction de ceux qui meurent dans la paix de leur conscience est sacrée... Je meurs plein de foi dans la miséricorde divine... et je vous bénis !... »

ÉTRANGER

LES ARMEMENTS DE LA CHINE.

D'après une dépêche adressée de Berlin au *Standard*, la Chine serait en négociations avec l'Allemagne pour l'achat de 180,000 fusils se chargeant par la culasse.

On télégraphie de San-Francisco :

« Des envois d'armes et de munitions sont régulièrement faits au gouvernement chinois. Depuis dix-huit mois, on a expédié 240,000 fusils rayés Springfield et 25 millions de cartouches, sans compter 700 à 800 balles de toile à tente; les envois étaient faits par chaque steamer partant pour la Chine à un sieur C. Schmidt, à Shanghai. La valeur totale du matériel de guerre ainsi expédié s'élève à environ 5 millions de dollars. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 août.

Nes rentes ont encore baissé aujourd'hui sur la nouvelle d'un article violent publié par la *Gazette d'Allemagne*. On ne doit attacher à cet événement qu'une faible importance.

Le 3 0/0 clôture à 79.62 1/2, l'amortissable à 81.43, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.40.

La Banque de France est à 5,420. La Banque de Paris et des Pays-Bas fléchit de 1,015 à 1,010. La Banque d'Escompte demeure sans affaires à 515.

Le Crédit Foncier est relativement ferme à quelques points près. Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-recherchées aux environs de 350.

Les chemins français ont légèrement rétrogradé : le Lyon à 1,410, le Nord à 1,375, le Midi à 1,170, l'Orléans à 1,297.50.

Le Suez a perdu le cours de 2,400, et après avoir fléchi à 2,395, il clôture à 2,405.

L'Italien 5 0/0 recule à 90.40.

L'Égypte Unifiée fléchit par la force des choses à 358.75.

L'Espagne 4 0/0 extérieure est à 58 5/16.

La Banque J. R. P. des Pays-Autrichiens demeure à 493.75.

La Banque des Pays-Hongrois reste stationnaire entre 470 et 475.

Le Mobilier Espagnol est à 260.

Les Autrichiens sont à 672.50.

Les Lombards fléchissent à 327.50.

Le Nord de l'Espagne recule à 493.75.

Le Madrid-Saragosse cote 423.75 et 425.

Le Gaz de Madrid est à 505.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL.

M. le comte de Civrac, réélu président du Conseil général de Maine-et-Loire, a prononcé le discours suivant, en prenant possession du fauteuil :

« Messieurs, Permettez-moi de me reporter avec vous à trois ans en arrière. Je vous disais à cette époque, au lendemain des élections départementales :

« C'est avec empressement et par des majorités considérables que quinze can-

lous sur dix-huit, convoqués dans leurs

comices électoraux, ont renouvelé les mandats qu'ils vous avaient confiés, à plusieurs reprises déjà, et dont vous leur demandiez la confirmation.

« Dans cette manifestation presque unanime, dans cet accord, le même sur tous les points du département, ne sommes-nous pas fondés à voir une approbation formelle de nos actes et un encouragement à marcher dans la même voie ? »

« Ce que je vous disais en 1880, après des élections semblables à celles qui viennent d'avoir lieu, je suis heureux de le répéter aujourd'hui avec autant de vérité et avec plus d'assurance encore.

« Oui, Messieurs, le suffrage universel a fait en 1883 ce qu'il avait fait en 1880, ce qu'il avait fait précédemment en 1877, et, devant ce verdict solennel, nous tous, ou presque tous ici qui avons passé bien des fois par le feu des luttes électorales, nous sommes autorisés à dire hautement que cette assemblée est la représentation la plus sérieuse, la plus vraie, la plus réelle que puisse se donner un département.

« Forts des encouragements que nous prodigue ainsi le suffrage universel, nous poursuivons nos travaux avec persévérance, sûre que la pensée en est comprise et appréciée. Nous ne nous arrêtons pas dans l'accomplissement de la tâche qui a été depuis plusieurs années la principale objet de nos préoccupations, quelque considérable qu'elle soit, convaincus que l'extension des voies de communication de toutes sortes est la source la plus féconde d'avantages et de richesses pour l'agriculture et pour le commerce.

« Nos convictions à cet égard étaient assez arrêtées pour que nous n'ayons pas craint de faire peser sur l'avenir qui en profitera une partie des charges que nous imposons au présent par des emprunts dont le capital s'amortit et s'amortira chaque année durant des périodes plus ou moins longues.

« Ces emprunts ont l'inconvénient de nous offrir des facilités dont il est sage de se défier, de nous exposer à des entraînements contre lesquels il nous faut nous défendre nous-mêmes. Il ne nous est permis ni de les détourner de l'objet pour lequel ils ont été créés, ni de confondre leurs recettes avec celles du budget ordinaire pour en rétablir l'équilibre; nous ne devons les employer que successivement et avec la plus grande circonspection. C'est ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et nous avons la satisfaction de constater que, sur un emprunt de 5,860,000 francs autorisé en 1875 pour la construction des chemins de fer, nous avons encore à cette heure une réserve précieuse de 4 millions 706,600 francs qui nous aidera efficacement à remplir les engagements contractés par nous vis-à-vis du gouvernement.

« M. le ministre des travaux publics déclarait il y a quelques jours à la tribune de la Chambre des députés que le sort des lignes incorporées dans le réseau de l'Etat était assuré, qu'elles n'auraient rien à envier à celles dont la construction doit être exécutée par les grandes Compagnies.

« Nous avons donc lieu d'espérer que les parties de notre territoire encore déshéritées, et ce ne sont pas les moins importantes, ne le seront pas longtemps désormais. Notre situation financière nous permettra d'aider M. le ministre à tenir sa promesse. Si, contre notre attente, des retards devaient se produire encore, ce ne serait pas du moins sur le Conseil général que les populations devraient en jeter la responsabilité.

« Il ne semble pas, messieurs, que la session que nous ouvrons aujourd'hui puisse donner lieu à de longues et laborieuses discussions : nous n'avons pas de décisions nouvelles importantes à prendre. Il s'agit plutôt pour nous d'assurer l'exécution de nos votes antérieurs, de hâter l'achèvement des travaux commencés, ceux en particulier du palais de justice, que l'on pourrait croire interminables.

« Si le temps est indispensable pour rendre une œuvre durable et parfaite, il n'aura pas manqué à cet édifice dont la construction avec ses préliminaires et ses suites n'aura pas demandé moins d'un quart de siècle.

« En terminant cet aperçu déjà trop long, peut-être, quoique bien rapide sur notre situation départementale, je crois, messieurs, devoir me faire auprès de vous l'interprète des craintes très-vives et malheureusement trop fondées que de récentes catastrophes ont réveillées de nouveau.

« A Arras, à Angoulême, des poudrières

ont éclaté à peu de jours d'intervalle, entraînant avec elles des destructions effrayantes, des morts affreuses, des scènes navrantes !

« Et ici, à deux pas de cette salle, au centre de la ville, dans l'intérieur du château, une poudrière est encore là, une poudrière dont, depuis plus de trente ans, nous n'avons cessé de demander le déplacement, de signaler le péril !

« Dans le cours de cette session, le Conseil général ne voudra-t-il pas, par une dernière et énergique protestation, dégager définitivement sa responsabilité des accidents qui peuvent survenir, de malheurs qui sont trop à redouter pour qu'il ne soit pas téméraire de les affronter ?

« Je finirai, messieurs, par où j'aurais dû commencer, sans doute, par l'expression d'une reconnaissance sans bornes, par l'assurance d'un dévouement absolu envers tous et chacun de vous, mes chers collègues, qui me donnez depuis quatorze ans des preuves si flatteuses, si touchantes pour moi de votre confiance et de votre attachement. »

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

« Samedi 18 août, nous avons reçu de la Mairie le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 22 juin. 22 juin, il y a deux mois ! On conviendra que cette façon de renseigner le public sur ses affaires est absolument dérisoire. Vraiment l'administration n'y met pas l'ardeur que réclamaient naguère les républicains avant qu'ils eussent le pouvoir. »

L'Union de l'Ouest se plaint de cette façon d'agir toute républicaine de son administration municipale; mais que dirait-elle à Saumur? Notre administration en prend bien plus à son aise. Le public est initié à leurs décisions quand bon semble à nos édiles, et deux mois est la plus grande diligence. Il faut excepter toutefois les circonstances où une délibération est jugée devoir être favorable; alors elle est livrée aux électeurs assez promptement.

SAUMUR.

Hier soir, vers 6 heures 1/2, M. Allouin, charretier, descendait la cale du port Saint-Nicolas avec ses deux chevaux, auprès de l'établissement des bains.

Monté sur l'un d'eux, il s'avança dans la Loire pour les baigner et eut l'imprudence d'aller trop loin; les chevaux perdirent pied dans un défaut de grève, et, en se cabrant, le précipitèrent dans le fleuve.

Heureusement pour Allouin que M. Gallet, dragueur, monté dans un bateau, se trouvait à très-peu de distance avec son domestique. Tous deux, à l'aide de leurs dragues, purent opérer le sauvetage d'Allouin.

Les deux chevaux ont aussi été retirés.

L'Officiel du 24 août publie en tête de ses nominations dans la magistrature celle de M. Auger.

Est nommé conseiller à la Cour de cassation, M. Auger, procureur général près la Cour d'appel d'Angers, en remplacement de M. Saint-Luc Courborieux, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Dans la nuit du 18 au 19 août, un incendie s'est déclaré dans trois tas de gerbes, à la ferme de la Blatterie, commune d'Yzernay. Malgré tous les efforts possibles, tout a été complètement consumé. Les pertes s'élèvent à la somme de 7,000 fr.

« On soupçonne comme auteur de cet incendie un vagabond auquel le fermier avait refusé asile pour la nuit.

« Depuis une dizaine de jours, nous enregistrons quantité d'incendies de récoltes. Tous arrivent pendant la nuit. Il est fort probable que la plupart de ces sinistres sont dus à la malveillance. C'est vraiment désolant. Les fermiers devraient prendre des mesures en conséquence. »

LE FESTIVAL D'ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Le grand Festival organisé par la Société Sainte-Cécile d'Angers a parfaitement réussi. Vingt-quatre musiques, fanfares et orphéons, y ont pris part, la plupart ayant leur bannière, plus ou moins chargée de

médailles. Parmi les plus belles, nous avons distingué celle de l'Orphéon mixte du Mans, qui comprend environ soixante chanteurs et trente chanteuses, sous la direction de M. Jacques (Emile).

« Au défilé — car un festival d'orphéons ne peut avoir lieu sans cela — les artistes manœuvres ont été l'objet d'une vive curiosité; mais le bon public a été trompé dans son attente : les chanteuses étaient absentes; trois ou quatre tout au plus étaient mêlées dans les rangs, au bras de leurs époux. Le défilé a été accueilli partout avec les marques les moins équivoques d'une bonne et franche sympathie. Il était protégé en tête par une nombreuse escouade d'agents de police; ce qui était vraiment du luxe, étant donné le bon vouloir de la population.

« A peine arrivées à l'Hôtel-de-Ville, les sociétés sont allées au Jardin du Mail pour la répétition des morceaux d'ensemble. A l'heure annoncée, le concert de jour a commencé; on avait construit à cet effet un second kiosque à l'entrée du grand Mail. Le programme a été fidèlement exécuté.

« A 3 heures, au Grand-Théâtre, la matinée musicale s'ouvrait devant une salle remplie et très-bien disposée. Les applaudissements n'ont pas manqué, pas plus que les cris bis! auxquels on a obéi peut-être avec trop de complaisance. Aussi, le soir était arrivé que la matinée n'avait pas encore pris fin. L'Orphéon du Mans a eu tous les honneurs, surtout les dames. Dans le chœur de *Gallia* (lamentations) de Gounod, d'une exécution convenable, les soli mezzo-soprano ont été correctement dits par une voix de femme, qui a mérité et enlevé tous les suffrages.

« La Société Sainte-Cécile, dirigée par M. Goubault, a chanté le morceau qui lui a valu le prix d'honneur aux concours des Sables-d'Orlonne : *Les derniers jours de Pompéi* (J. Ritz). *Les Fileuses du vaisseau Fantôme*, par les dames de l'Orphéon du Mans, ont été bissées. Une bonne mention à l'Orphéon de la Possonnière, petite troupe vaillante et pleine d'ardeur, qui bientôt rivalisera avec les plus habiles.

« Le concert du soir, au Mail, illuminé en grand et avec beaucoup de goût, a très-bien terminé cette journée, tout entière consacrée à la musique, à la gaieté, à la promenade, et qui a été belle de toute façon, car la température a été on ne peut plus favorable. Fort tard dans la soirée, un punch a été offert par la Sainte-Cécile aux directeurs des Sociétés qui avaient bien voulu répondre à son appel. »

Le concert donné dimanche, au Grand-Théâtre d'Angers, par la Société Sainte-Cécile, avec le concours de plusieurs autres, a produit le chiffre net de 2,013 francs 45.

Faits divers.

EXPERIENCES AEROSTATIQUES. — MM. Albert et Gaston Tissandier ont expérimenté, vendredi dernier, un nouvel appareil à production rapide du gaz hydrogène pur destiné au gonflement des aérostats. Un ballon de 600 mètres cubes a pu être gonflé dans l'après-midi. Ces messieurs se sont élevés de leur atelier aérostatique d'Auteuil à sept heures du soir, et ils ont traversé Paris dans sa plus grande largeur. A mille mètres d'altitude, l'aérostat était absolument immobile, et le vent était complètement nul. Après deux heures de voyage, les aéronautes ont traversé Lagny à faible hauteur et ont pris terre à Aunet, sur le bord de la Marne. L'aérostat est resté gonflé toute la nuit, et on n'a procédé à son dégonflement que le lendemain matin. Le nouvel appareil à gaz de MM. Tissandier est basé sur un principe analogue à celui que M. Giffard a construit pour son grand ballon captif, mais le mécanisme se fait remarquer par des perfectionnements importants; le gaz obtenu est si bien épuré qu'il atteint une force ascensionnelle de 1,200 grammes par mètre cube, et jamais jusqu'ici on n'avait obtenu en grand une si excellente préparation.

Entre boulevardiers :

— Oui, mon cher, cet ancien bohème, qui nous empruntait cent sous, a aujourd'hui une fortune énorme : 365,000 fr. de rente !

— Diable !... ça doit le gêner, les années bissextiles !...

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Ctes de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 19 août 1883.

Versements de 80 déposants (9 nouveaux), 49,498 fr. » c.
Remboursements, 15,604 fr. 75 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Éditeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 125: Il faut attendre! Le pot-de-vin. La volonté nationale. Avis aux contribuables et électeurs. La magistrature de demain. La nouvelle magistrature. Abstentions. L'homme-orchestre. En vacances. Comment votent les sénateurs. Divorce. Bonne journée. Chapeau bas. La Chambre s'en va (poésie).

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

PROPHÉTIE tirée de l'Apocalypse,

par M. de Montrouil 5^e édition. Prix, 15 centimes, franco par la poste 20 centimes (Tours, E. Mazeau, imprimeur, 13, rue Richelieu). Immense succès. Demandez la Prophétie aux libraires et correspondants de la Lanterne d'Arlequin.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AOUT 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}
3 %	79 50	79 75	Est	745	745	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	456 30	456
3 % amortissable	81 42	81 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1411 25	1412 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	512	Est	360	360
4 1/2 %	110 55	111 25	Midi	1176	1175	— 1865, 4 %	522	520	Midi	359 25	359
4 1/2 % (nouveau)	108 50	108 70	Nord	1880	1885	— 1869, 3 %	403	402	Nord	365 50	366 50
Obligations du Trésor	506	506	Orléans	1293 75	1297 50	— 1871, 3 %	393	392	Orléans	360 75	360 75
Obligations du Trésor nouvelles	563	562	Ouest	800	797 50	— 1875, 4 %	514	512 25	Ouest	359	359
Bons de liq. départementaux	524 50	526	Compagnie parisienne du Gaz	1371	1377 50	— 1876, 4 %	512	512	Paris-Lyon-Méditerranée	363	366 75
Banque de France	5445	5435	Canal de Suez	2407 50	2417 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	239 75	239 50	Paris-Bourbonnais	361	361
Comptoir d'escompte	998 75	988 75	C. gén. Transatlantique	520	523 75	Bons de liq. Ville de Paris	528	528	Canal de Suez	570	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1300	1305				Obligations communales 1879	457	457			
Crédit de France	22 50	22 50									
Crédit mobilier	360	365									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
		Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		6 15	9	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5						
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		6 23	9 9	11	1 24	3 19	4 48	8 13	6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20	7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53
1 — 25 — soir,		6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33	7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1
3 — 32 — — express.									7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12
7 — 15 — — omnibus.														
10 — 36 — — (s'arrête à Angers)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
		Omn. matin.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		10 52	1 15	Niort	5 26	12 48	7 5	1 56	8 42					
8 — 21 — — omnibus.		11 30	2 15	Parthenay	6 38	2 6	8 3	2 57	9 46	6	12 55	6 55		
9 — 37 — — express.		12 35	3 19	Airvault	7 10	2 38	8 29	3 11	10	6 36	1 29	7 33		
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		1 20	3 49	Thouars	9	3 27	9 17	3 59	10 52	7 3	1 53	8 1		
4 — 44 — — —		2 3	4 18	Montreuil-Bellay	9 29	3 53	9 45	4 25	11 18	7 56	2 40	8 53		
10 — 24 — — — express-poste.		3 17	5 16	Saumur	10 24	4 34	10 20	4 56	11 50	8 38	3 6	9 24		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.											9 24	3 45	10 8	

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

CONTINUATION

VENTE

Aux enchères publiques,

Pour cause de cessation de commerce.

Les lundi 27 et mardi 28 août 1883, à 1 h. après midi.

DES MEUBLES OBJETS MOBILIERS TISSUS ET PASSEMENTERIES

Garnissant le magasin de M. MARAIS, tapissier à Saumur, rue d'Orléans.

On vendra:

Bois de lits, chaises garnies, fauteuils Voltaire, fauteuils crapaud et de fantaisie, poufs, guéridons, tables de toilette, appliques, colonne en peluche et tables de nuit; Rideaux en mousseline, dentelles et étamine, tapis de tables, descentes de lit, portières, embrasses, franges; Rayons, tablettes, comptoirs, caisiers, lustres, matériel de magasin et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (546)

M^e CAILLEAU, notaire à Lons-la-Jumeau, gué, demande un premier clerc capable.

Succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur.

AVIS

Les créanciers présumés de la succession de M. Edouard Chedeau, ancien notaire à Saint-Clément-des-Levés, et de la succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur, sont invités à vouloir bien remettre de suite à M. Guérin, administrateur judiciaire de la succession de M. Jean Chedeau, en sa demeure sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 13, la note détaillée de leurs créances pour qu'ils puissent participer au paiement d'un dividende qui aura lieu incessamment.

L'administrateur judiciaire, GUÉRIN, (518) Rue Beaurepaire, n° 13.

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BAILLET, même rue. (499)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Située rue d'Orléans, Occupée par M. MARAIS, marchand tapissier.

S'adresser à M^{me} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (536)

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE: 1° Une maison, située rue d'Orléans, n° 64, actuellement occupée par un maréchal; 2° Et un jardin, rue de Lorraine, avec chambre à cheminée et grenier dessus.

Ces immeubles appartiennent à M. PLACÉAU, ancien maréchal à Saumur.

S'adresser, pour visiter et pour traiter, à l'Agence des ventes et locations, 56, rue de Bordeaux, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

JOLI APPARTEMENT

Fraîchement restauré,

Rue de la Visitation, n° 105.

BELLE VUE sur la Loire.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{lle} FÉLICITÉ, ravaudeuse, fait tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.

Rue de la Tonnelie, 21, maison Dézé. (441)

M. BEUROIS-PERDOUX

Préviens les négociants qu'à partir de ce jour, il ne paiera aucune fourniture prise par qui que ce soit pour le compte de sa maison. (534)

A VENDRE

UN BON CHIEN D'ARRÊT

Très-bien dressé,

Agé de deux ans et demi.

S'adresser à M. HUBERT, garde-particulier, à Milly. (542)

A VENDRE CHIEN ET CHIENNE

Race anglaise,

Très-bien dressés.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE 2 CHIENS DE CHASSE COUCHANTS

Bien dressés,

Vente à garantie.

S'adresser à M. DALLERIT, propriétaire à Courchamps. (527)

A VENDRE DEUX CHIENNES D'ARRÊT

Agées de 8 mois, qualité supérieure.

S'adresser à M. François MABILEAU-DAVID, à Saint-Nicolas de Bourgueil.

A VENDRE MAGNIFIQUE CHIEN DE GARDE

Race Montagne.

S'adresser au bureau du journal.

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste, rue Beaurepaire, 1, Saumur. — Consultations tous les jours, de 8 à 11 heures du matin et de 4 heures à 6 heures du soir.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. — Bonnes références.

S'adresser à M. DUPOIS-LAROCHE, à Saint-Lambert. (545)

UN MÉNAGE demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

Un garçon de magasin, de 20 à 25 ans, munis de très-bonnes références.

S'adresser à la Ville de Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.